

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 6 septembre 2022, à 20 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. François-Xavier Langlois, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

155-09-2022

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Proposé par M. François-Xavier Langlois,
Appuyé par M. Gilbert Grenier,
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

156-09-2022

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL :

Proposé par Mme Anne-Marie Couture,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022 soit approuvé avec dispense de lecture.

157-09-2022

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par M. Etienne Lemelin,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C2200052 à C2200057	44 359.50 \$
Paiements Internet L2200587 à L2200656	157 085.29 \$
Carte de crédit VISA V2022007 à V2022007	4 087.19 \$
Pour un grand total de :	205 531.98 \$

158-09-2022

SIGNATURE DE L'ADDENDA NO. 1 AU PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.2 DU PROGRAMME PRIMEAU :

Il est proposé par Mme Anne-Marie Couture,
appuyé par M. Etienne Lemelin,
et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise M. Francis Gagné, maire, à signer l'addenda no. 1 au protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du programme PRIMEAU.

159-09-2022

SERVICES POUR L'INSPECTION RÉGIONALE - MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE :

Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
appuyé par M. Etienne Lemelin,
et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal souhaite adhérer de façon permanente aux services de l'inspection régionale offerts par la MRC de La Nouvelle-Beauce et ce, à compter du 1^{er} octobre 2022. Que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer l'entente à intervenir avec la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Par prudence, même si le conseiller M. Gilbert Grenier n'a aucun intérêt financier dans ce projet, celui-ci préfère ne pas participer aux délibérations sur ce sujet.

160-09-2022

DEMANDE EN DÉROGATION MINEURE PAR GROUPE IMMODERNE INC. CONCERNANT LA SUPERFICIE DU LOT NO. 2 721 187 :

Considérant la demande en dérogation mineure par Groupe Immoderne Inc. concernant la superficie du lot no. 2 721 187, résidence située au 422 rue de la Boulangerie;

Considérant que le lot no. 2 721 187 est situé dans la zone résidentielle RA-1;

Considérant que le règlement de lotissement no. 188-2008 prescrit une superficie minimale de 600 m² pour un lot avec services;

Considérant que le projet consiste à réduire la superficie existante du lot de 784 m² à 566 m²;

Considérant que la réduction de superficie du lot en question laisse une plus grande marge de manœuvre pour l'allée d'accès des maisons en rangée projetées;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure par Groupe Immoderne Inc. concernant la superficie du lot no. 2 721 187 qui sera de 566 m² au lieu de 600 m² tel que prescrit au règlement de lotissement no. 188-2008.

161-09-2022

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO. 3 POUR LA CONSTRUCTION DE LA SCÈNE EXTÉRIEURE :

Considérant que les travaux pour la construction de la scène extérieure ont débutés à la fin avril;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin, appuyé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte le certificat de paiement no. 3 de la firme Kaïvo Architecte au montant de 62 402.11 \$ incluant les taxes en date du 6 septembre 2022 concernant la construction de la scène extérieure multifonctionnelle.

162-09-2022

ENGAGEMENT DE MADAME JESSICA CHAMPAGNE À TITRE DE GÉRANTE DU CENTRE MUNICIPAL :

Considérant que le Centre municipal a besoin d'une personne pour l'entretien et la gérance;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée;

En conséquence, il est proposé par M. François-Xavier Langlois, appuyé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Mme Jessica Champagne à titre de gérante du Centre municipal.

163-09-2022

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par M. Etienne Lemelin,
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à
20 h 20.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière